



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1401
20 décembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
Cinquante-huitième session
4-6 mars 2003
(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

**RÉSULTATS OBTENUS ET OBSTACLES RENCONTRÉS PAR LA CEE-ONU
EN 2002 ET PERSPECTIVES POUR 2003**

Rapport de la Secrétaire exécutive

Résumé

À sa cinquante-septième session, la Commission économique pour l'Europe a approuvé les recommandations du Groupe d'experts du programme de travail concernant l'organisation de la session annuelle. Ces recommandations s'appuyaient sur les enseignements tirés des sessions annuelles organisées depuis l'adoption de la réforme de la CEE (Plan d'action) en 1997.

Le Groupe recommandait notamment que la Secrétaire exécutive présente un rapport sur les résultats obtenus par la Commission, de même que sur tout obstacle rencontré par cette dernière dans le cadre de ses travaux entre deux sessions, et sur les perspectives pour le cycle annuel suivant.

Le présent rapport est soumis en réponse à cette recommandation et fournit ci-après des renseignements par secteur. À ce propos, il convient de noter que cet exposé des réalisations et perspectives ne constitue pas une simple répétition du programme de travail adopté mais plutôt une présentation des éléments de ce programme de travail qui, selon le secrétariat, doivent être mis en avant.

Sous-programme 1: Environnement

1. L'objectif général du sous-programme sur l'environnement consiste à améliorer la gestion de l'environnement dans la région de la CEE et à continuer de promouvoir le développement durable à l'échelon régional.

2. Les principales réalisations en 2002 sont, entre autres, les suivantes:

- La contribution des commissions régionales au Sommet mondial pour le développement durable tenu en août-septembre qui a conduit à une meilleure reconnaissance du rôle des instances régionales dans le suivi du Sommet. Les commissions régionales ont coopéré étroitement pour obtenir ce résultat. En outre, la réunion parallèle organisée par la CEE à Johannesburg sur la participation du public a attiré un très grand nombre de participants, et notamment des représentants originaires d'autres régions de l'ONU, ce qui a contribué à la diffusion du concept de participation du public aux processus décisionnels.
- L'adoption par la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé tenue en juillet d'un programme paneuropéen dans ce domaine et la création d'un comité directeur tripartite chargé d'orienter l'évolution future de ce processus.
- La poursuite, sans heurts, des préparatifs de la Conférence ministérielle de Kiev «Un environnement pour l'Europe» qui se tiendra en mai 2003. Les négociations sur les trois protocoles se rapportant à quatre conventions de la CEE relatives à l'environnement devraient être menées à bien d'ici la tenue de cette réunion aux fins de l'adoption et de la signature de ces protocoles à Kiev.
- L'adoption des études de performance environnementale concernant l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Yougoslavie par le Comité des politiques de l'environnement en octobre et un premier examen d'un document d'ensemble sur les conclusions du programme d'études de performance environnementale. Le rapport devrait en principe être présenté à la Conférence de Kiev.
- La première réunion des Parties à la Convention d'Aarhus a établi les modalités de gestion de l'application de la Convention, et notamment un mécanisme de contrôle du respect des dispositions. Elle a également élu un bureau comportant une innovation intéressante, à savoir la désignation d'un représentant d'ONG en qualité d'observateur au sein du Bureau.
- Un premier examen par le Comité des politiques de l'environnement d'une ébauche de stratégie de la CEE en matière d'environnement pour les 5 à 10 prochaines années. Le Comité est appelé à adopter en octobre 2003 cette stratégie élaborée en étroite concertation avec les organes créés en application des instruments relatifs à l'environnement de la CEE.

Obstacles

3. Les activités à caractère exceptionnel entreprises aux fins de la Conférence de Kiev et du Sommet mondial pour le développement durable ont exigé de la part du personnel des efforts extraordinaires car très peu de ressources supplémentaires ont été mises à sa disposition pour faire face à la charge de travail considérable que cela représentait. Un autre obstacle important tient au fait que bon nombre de pays en transition, notamment ceux d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que des Balkans, n'ont que des possibilités limitées de s'acquitter de leurs engagements internationaux et de participer à des réunions internationales.

Perspectives pour 2003

4. La Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» prendra des décisions importantes sur les nouveaux instruments juridiques, les programmes sous-régionaux et d'autres questions de fond, notamment l'avenir du processus. Les derniers préparatifs et le déroulement de la Conférence ainsi que le suivi immédiat de cette réunion constitueront une lourde tâche pour le secrétariat de la CEE.

5. Les activités de suivi du Sommet mondial pour le développement durable dans la région de la CEE débiteront sérieusement au printemps. La Division contribuera activement à l'organisation du suivi et aux consultations avec des partenaires clefs, en assurant également la liaison avec les autres commissions régionales et le secrétariat de la Commission du développement durable.

6. La première réunion du Comité directeur tripartite sur les transports, l'environnement et la santé, qui se tiendra en avril, recensera les activités prioritaires en vue de leur mise en pratique et étudiera les possibilités de réunir des ressources suffisantes.

7. La mise au point définitive de la stratégie de la CEE en matière d'environnement et son adoption par le Comité des politiques de l'environnement donnera amplement l'occasion d'engager des consultations approfondies et une étroite coopération avec les organes créés en application des instruments relatifs à l'environnement et d'autres partenaires importants. L'élaboration de la stratégie devra tenir soigneusement compte d'autres processus en cours qui ont des incidences sur les activités de la CEE dans ce domaine.

8. La première étude de la performance environnementale de la Géorgie sera l'un des produits du programme d'études de la performance environnementale. Le programme futur sera déterminé en fonction des décisions prises à la Conférence de Kiev, qui s'appuieront sur une étude d'ensemble des enseignements et conclusions tirés du programme depuis son instauration en 1993 par la Conférence ministérielle de Lucerne. Une plus grande importance sera désormais attribuée à l'application des recommandations adressées aux pays et à la réalisation de la deuxième série d'études.

9. La mise en œuvre et le respect des instruments juridiques existants relatifs à l'environnement occuperont une place de plus en plus importante. Des activités de renforcement des capacités et une orientation professionnelle bien ciblées seront entreprises, en particulier au profit des pays qui ont des difficultés à adhérer aux instruments et à les mettre en œuvre.

Sous-programme 2: Transport

10. En 2002, le Comité des transports intérieurs a poursuivi ses efforts pour atteindre son objectif général, à savoir continuer d'améliorer l'efficacité, la sécurité et la viabilité écologique du système de transport dans la région de la CEE, qui sont à la base du développement socioéconomique des pays membres et de la compétitivité de l'économie de la région dans son ensemble. À cette fin, le Comité et ses organes subsidiaires ont mis à jour un certain nombre d'accords et de conventions ainsi que de recommandations et résolutions de la CEE et ils ont également continué leurs travaux d'élaboration de méthodes communes pour la planification des transports et de collecte de statistiques sur les transports, notamment sur les accidents de la route.

11. Les principales réalisations en 2002 sont les suivantes:

- L'adoption par le Comité des transports intérieurs d'une résolution sur les travaux du Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts sur la sécurité dans les tunnels invitant les États membres de la CEE à mettre en œuvre les recommandations formulées par le Groupe et demandant aux organes subsidiaires du Comité d'envisager de les introduire, dans la mesure du possible, dans les instruments juridiques pertinents.
- L'achèvement de la mise au point des amendements à l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) tendant à introduire le tachygraphe digital comme dispositif de contrôle pour les périodes de conduite et de repos des conducteurs professionnels dans le transport international.
- Le tachygraphe digital permettra de mieux contrôler ces périodes, et d'améliorer ainsi les conditions de travail des conducteurs tout en réduisant le risque d'accidents.
- Les travaux sur un ensemble d'amendements aux Conventions de Vienne sur la circulation routière et sur la signalisation routière tendant à améliorer les règlements en matière de sécurité routière, ainsi que la décision d'organiser la quatrième Semaine de la sécurité routière dans la région de la CEE du 5 au 11 avril 2004.
- L'actualisation de 42 règlements annexés à l'Accord de 1958. Une ratification de l'Accord mondial de 1998 et quatre adhésions supplémentaires ont été enregistrées, ce qui a porté à 22 le nombre des Parties à l'Accord. Des règlements mondiaux ont été élaborés sur la base des priorités convenues. Les travaux consacrés à la règle n° 2 annexée à l'Accord de 1997 sur les contrôles techniques périodiques des véhicules lourds sont en cours.
- L'adoption de lignes directrices applicables à l'analyse socioéconomique coût-avantages dans le cadre de l'évaluation des projets d'infrastructures de transport. La mise au point de la vision stratégique commune CEE/CESAP des liaisons de transport euro-asiatiques a été poursuivie et des parcours de démonstration de trains-blocs ont été organisés le long de deux itinéraires euro-asiatiques.

- L'extension de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) aux pays du Caucase et d'Asie centrale. Le passage des frontières par les transports ferroviaires a été observé à certains points frontières de l'Est et du Sud-Est et les causes des retards aux frontières ont été étudiées.
- L'adoption de la résolution n° 250 sur la promotion des transports par voie navigable prévoyant de dresser un inventaire des principaux goulots d'étranglement et liaisons manquantes dans le réseau des voies de navigation E. Un accord a également été conclu au sujet de la résolution n° 50 sur la prévention de la pollution de l'eau à partir des bateaux.
- L'examen de modèles de partenariat et meilleures pratiques dans le domaine du transport combiné ainsi que de l'efficacité des terminaux de transport combiné tendant à améliorer la compétitivité du transport combiné.
- L'adoption d'un nouveau projet d'annexe à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières portant sur la facilitation du passage des frontières.
- L'adoption par le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social de la treizième édition révisée des recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (règlement type), y compris des nouvelles dispositions concernant la sécurité. L'adoption, par le même Comité, du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques – dont la mise au point avait été demandée au chapitre 19 du programme Action 21 – à l'issue de dix années de coopération intersectorielle, notamment avec l'OIT et l'OCDE. L'adoption d'amendements aux instruments juridiques de la CEE réglementant le transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et par voies de navigation intérieure (ADN) et une coopération avec d'autres organisations (OTIF, OMI, OACI), en vue de permettre l'adoption d'amendements correspondant à leurs instruments respectifs concernant le transport des marchandises dangereuses par d'autres modes et l'entrée en vigueur simultanée de ces amendements (le 1^{er} janvier 2003).
- La poursuite de la promotion par le secrétariat de la coopération sous-régionale et interrégionale en matière de transport – projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud et projet de chemin de fer transeuropéen: amorce de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie à court terme tendant à mieux les intégrer dans le développement des infrastructures de transport à l'échelle paneuropéenne. La reprise des travaux concernant le Mémorandum d'accord sur la facilitation du transport international des marchandises par route dans la région de la SECI et la création d'un nouveau Groupe de travail de la SECI sur le projet relatif au transport sur le Danube en vue d'éliminer les obstacles existants et de rendre encore plus facile la navigation sur le Danube. Le projet sur le renforcement des capacités en matière de création de liaisons de transport interrégional terrestre et terrestre-maritime, financé par le Compte pour le développement de l'ONU, a été examiné de plus près dans le but de prendre en compte les préoccupations des pays participant au SPECA.

Obstacles

12. Les principaux obstacles rencontrés ont été les retards enregistrés dans le traitement de la documentation, principalement en raison de la règle de publication simultanée des documents. La distribution tardive des documents a souvent amené à différer l'examen de points inscrits à l'ordre du jour. On a aussi constaté un manque de participation de certains pays de la région de la CEE, en particulier des États du Caucase et de l'Asie centrale, imputable à des difficultés financières.

Perspectives pour 2003

13. En 2003, le Comité des transports intérieurs continuera de mettre à jour les instruments juridiques internationaux élaborés sous ses auspices, en prêtant une attention croissante à leur mise en œuvre. Le Comité accordera aussi une plus grande attention au développement de l'infrastructure des transports dans la région de la CEE, notamment des liaisons de transport euro-asiatiques. L'exécution du projet financé au titre du Compte pour le développement, qui est mentionné ci-dessus, donnera une forte impulsion au développement de ces liaisons.

14. Plus précisément, un ensemble d'amendements aux Conventions de Vienne sur la circulation routière et sur la signalisation routière, ainsi qu'aux Accords européens les complétant, sera définitivement mis au point et transmis au Secrétaire général aux fins de notification officielle. Un nouveau Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR), introduisant l'utilisation d'une lettre de voiture électronique, pourrait être adopté. Sept nouveaux règlements de la CEE annexés à l'Accord de 1958 et au moins un règlement technique mondial au titre de l'Accord mondial de 1998 seront sans doute adoptés. Les recommandations sur la sécurité dans les tunnels ferroviaires seront définitivement mises au point. Les amendements à l'Accord AGTC introduisant des meilleures pratiques de partenariat et des mesures concernant l'efficacité des terminaux pourraient être adoptés. Le secrétariat publiera les résultats du recensement 2000 de la circulation motorisée sur les routes E. Il entamera également, en collaboration avec le secrétariat de la CESAP, l'exécution du projet sur les liaisons de transport interrégional financé par le Compte pour le développement.

Sous-programme 3: Statistiques

15. Ce sous-programme a pour objectif général de promouvoir l'efficacité et la pertinence des statistiques officielles et une meilleure coordination des activités internationales relevant de la statistique officielle dans toute la région; d'apporter une contribution significative aux travaux visant à renforcer les systèmes de statistique officielle dans la région sur la base des Principes fondamentaux adoptés par la CEE; ainsi que de réunir et fournir les informations statistiques et les avis spécialisés nécessaires à d'autres sous-programmes comme celui sur l'analyse économique, ainsi que pour des activités à caractère horizontal comme celles qui intéressent les objectifs de développement du Millénaire, le développement durable et les questions d'équité entre les sexes.

16. Les principales réalisations en 2002 sont entre autres les suivantes:

- Un examen par la Conférence des statisticiens européens, lors de la réunion plénière de célébration de son cinquantième anniversaire tenue à l'OCDE à Paris en

juin 2002, de la forme et de la structure des réunions plénières futures en vue de mieux tenir compte des principaux changements politiques touchant les pays de la région de la CEE. La Conférence a décidé d'articuler les réunions plénières futures autour des trois modules suivants: une séance d'une demi-journée consacrée aux questions d'ordre pratique; et deux séminaires d'une durée d'une journée chacun portant sur des thèmes d'importance prioritaire pour l'ensemble des pays de la CEE, l'un sur les «questions fondamentales des systèmes statistiques» et l'autre sur des questions émergentes et de pointe.

- Le lancement de nouveaux projets visant à fournir des statistiques plus détaillées sur le commerce extérieur et l'industrie, à suivre l'évolution de l'inflation, et à harmoniser les statistiques émanant de certains pays en transition avec celles des pays occidentaux.
- L'achèvement du transfert de variables d'utilisation finale fournies par les pays en transition dans un environnement de base de données; la mise au point d'outils analytiques à l'intention des analystes internes; et la mise en service d'une interface Web initiale d'accès à la base de données en collaboration avec la Division de l'environnement et de l'habitat.
- La fourniture sur une base bilatérale d'une assistance consultative en matière de statistique aux pays ci-après: Bélarus, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Turquie et Yougoslavie.
- La tenue de réunions de travail avec les pays en transition sur les sujets suivants: comptabilité nationale, prix, agriculture et développement humain. Ces réunions ont été organisées en coopération avec le Conseil de l'Europe, Eurostat, l'OCDE et le PNUD.
- La mise sur pied du site Web de la CEE consacré aux statistiques différenciées en fonction du sexe et de la base de données connexe en coopération avec les statisticiens des services nationaux de statistique et le PNUD. La base de données peut actuellement être consultée sur l'Intranet de la CEE et devrait être accessible au public d'ici à janvier 2003.

Obstacles

17. Pour pouvoir recueillir et gérer avec souplesse et efficacité les données provenant des services nationaux et internationaux de statistique officielle, les statisticiens ont besoin d'un environnement informatique qui leur fournisse des instruments adéquats à cet effet. Les coupures récentes opérées dans le budget informatique ont eu des répercussions très négatives sur ce plan et les possibilités de formation des statisticiens dans le domaine de l'informatique et en matière de statistique proprement dite sont beaucoup trop limitées.

18. La Conférence des statisticiens européens a joué un rôle d'avant-garde en ce qui concerne la fusion des réunions spécialisées consacrées par différentes organisations à une même question. Ce processus de rationalisation a permis de réduire le nombre et la durée des réunions mais il s'est aussi traduit par l'organisation d'un nombre croissant de réunions communes en dehors de

Genève, principalement à Paris et à Luxembourg. Pour être considérée comme une organisation apportant une contribution fondamentale aux débats et pour pouvoir mettre à jour la présentation intégrée des activités statistiques, le secrétariat doit suivre de beaucoup plus près les travaux d'autres organisations. Pour cela, il lui faut effectuer des missions nettement plus fréquentes auprès des organisations partenaires, ce qui n'est pas possible dans les limites du budget dont il dispose actuellement pour les frais de voyage.

19. À l'exception du site Web consacré aux statistiques différenciées en fonction du sexe, la riche collection de données accumulées par la Division n'est accessible par voie électronique qu'aux utilisateurs internes, principalement à cause des facteurs limitant le développement informatique mentionnés plus haut, mais aussi parce que l'ouverture d'une base de données au public amène généralement les utilisateurs externes à formuler de nombreuses demandes d'informations supplémentaires que le personnel du secrétariat doit satisfaire. Tandis que l'ouverture de ces bases de données à des utilisateurs externes demeure l'un des objectifs prioritaires de la Division, elle ne dispose pas actuellement des ressources en personnel nécessaires pour pouvoir répondre à un nombre croissant de demandes de cette nature.

Perspectives pour 2003

20. Les principales perspectives pour 2003 sont les suivantes:

- Veiller à ce que la Conférence des statisticiens européens parvienne à mettre en œuvre la nouvelle structure adoptée pour l'organisation de ses réunions plénières afin de renforcer le rôle moteur qu'elle joue dans l'orientation de l'évolution de la statistique officielle à l'échelle de la région de la CEE.
- Mettre en place les moyens nécessaires pour suivre les progrès réalisés dans le sens des Objectifs de développement pour le Millénaire et du développement durable en s'appuyant sur des indicateurs pertinents et permettant des comparaisons internationales, qui fassent partie intégrante de la statistique officielle.
- Assurer la parution et une diffusion aussi large que possible de l'ouvrage sur l'histoire de la Conférence des statisticiens européens publié à l'occasion de son cinquantième anniversaire: cette publication mettra en lumière les principales réalisations de la Conférence au cours des 50 dernières années et les enjeux de plus en plus importants auxquels devront faire face à l'avenir les spécialistes de la statistique officielle.
- Assurer la parution et la diffusion d'une nouvelle édition de la publication statistique intitulée «Trends in Europe and North America» destinée à un large public. Elle fournira des informations démographiques et socioéconomiques sur chacun des 55 pays membres de la CEE dans les domaines suivants: population, familles et ménages, éducation, emploi, revenu et production, santé, logement, transport et tourisme, énergie, environnement, communication, participation, criminalité et sécurité. L'édition de 2003 a déjà été précédée par une mise à jour des «Mini-Trends» et les nouveaux profils de pays peuvent être consultés sur le site Web.

- Transformer la Présentation intégrée des travaux internationaux en matière de statistique qui regroupe les activités statistiques des quelque 25 organismes internationaux actifs dans ce domaine dans la région de la CEE en une base de données et la rendre accessible au public sur le site Web de la CEE.
- Publier et diffuser l'Inventory of National Practices for measuring Non-observed Economy in the UNECE region (Inventaire des pratiques nationales concernant la mesure de l'économie non observée dans la région de la CEE) et s'en servir comme instrument pour suivre la mise en œuvre des normes internationales adoptées récemment en ce qui concerne la mesure de l'économie occulte et pour procéder à des comparaisons internationales.
- Lancer la base de données consacrées aux statistiques différenciées en fonction du sexe de la CEE et améliorer l'utilisation des données sur la situation des femmes et des hommes aux niveaux national et international. L'accent sera mis sur l'intégration du modèle de site Web régional aux circonstances nationales, l'amélioration des moyens dont disposent les pays pour produire et diffuser des données différenciées en fonction du sexe et la promotion de l'utilisation de ces données à des fins de programmation et de suivi de l'application des politiques.
- Créer les conditions nécessaires pour la diffusion au public par le biais du Web de séries de données économiques de référence cohérentes et organisées par thème qui soient immédiatement utilisables sans exiger un traitement ultérieur, en particulier pour les pays en transition.
- Poursuivre le développement des services consultatifs fournis par la Division à des pays membres, à leur demande, sur une base bilatérale ou multilatérale – dans ce dernier cas sous la forme de réunions de travail spéciales consacrées à des questions statistiques ayant trait à la transition (comptabilité nationale, prix, statistiques sociales et démographiques).
- Attribuer une importance nouvelle à la coopération technique en vue de l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la CEE, notamment grâce à des ateliers régionaux et à une assistance bilatérale accordée à la demande des gouvernements.

Sous-programme 4: Analyse économique

21. En mettant en œuvre ce sous-programme, la Division de l'analyse économique s'efforce de fournir des informations et des analyses qui soient utiles à un large éventail de décideurs et d'économistes au sein des administrations nationales, des instituts de recherche et des universités ainsi qu'au secteur privé et au grand public. L'objectif général consiste à approfondir les connaissances, à stimuler l'échange de vues et le partage de données d'expérience dans le but d'améliorer la compréhension mutuelle et à réduire les divergences entre les politiques nationales.

22. Les principales réalisations en 2002 sont entre autres les suivantes:

- Les deux numéros de l'*Étude sur la situation économique de l'Europe* produits en 2002 ont permis de passer en revue l'évolution macroéconomique actuelle et d'évaluer les perspectives à court terme dans la région de la CEE et en particulier en Europe orientale et dans les pays de la CEI. Le premier paru en mai 2002 contenait aussi des études spéciales sur les sujets suivants: l'activité technologique dans la région de la CEE durant les années 90; des approches différentes de l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union économique et monétaire; les formes nouvelles de formation des ménages dans les pays d'Europe centrale et orientale: sont-elles liées à l'émergence de valeurs nouvelles?
- Le deuxième paru en novembre 2002 comprenait les documents présentés par des experts lors du Séminaire de printemps de la CEE, dont le thème était «Les défis du marché du travail dans la région de la CEE» et dont les quatre séances de travail portaient respectivement sur le problème du chômage dans les pays à économie de marché occidentaux; les caractéristiques du chômage dans les pays en transition; les politiques visant à accroître l'offre de main-d'œuvre; et la question de savoir si les migrations peuvent atténuer les problèmes concernant le marché du travail en Europe. Le Séminaire a fourni une nouvelle fois l'occasion à des experts issus des administrations ou des milieux universitaires, à des représentants d'autres organisations internationales ou du secteur privé de débattre librement et ouvertement d'un thème important.
- Comme les années précédentes, la Division de l'analyse économique a également procédé à une mise à jour de l'analyse de la situation macroéconomique dans la région de la CEE (examen de la situation économique effectué en milieu d'année) à l'intention de la session annuelle de 2002 du Conseil économique et social;
- La Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement s'est tenue en septembre 2002 à Berlin (Allemagne). La Conférence a adopté deux documents principaux: la *Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002* et la *Déclaration ministérielle de Berlin: Une société pour tous les âges dans la région de la CEE*. La Stratégie doit servir de cadre pour l'élaboration des futures politiques nationales visant à trouver des solutions au processus de vieillissement démographique dans l'ensemble de la région. Bon nombre des participants à la Conférence, y compris les représentants d'ONG, ont souligné l'importance d'un suivi approprié.
- Les travaux consacrés au programme sur les générations et l'équité entre les sexes se sont accélérés en 2002. Ce programme a fait l'objet d'une promotion dynamique auprès des États membres de la CEE et, grâce à cela, un certain nombre d'entre eux s'y sont associés ou s'approprient à y adhérer. Le programme a également attiré l'attention de pays d'Asie et le Japon a décidé d'y participer.

Obstacles

23. Un obstacle important était lié au laps de temps considérable (plus de deux mois) entre la soumission du texte de l'*Étude* aux services des publications de l'ONUG et la date de parution effective. De ce fait, la CEE n'est pas en mesure de fournir en temps voulu à ses lecteurs une analyse qui soit d'actualité. En outre, les ressources restreintes dont dispose la Division limitent de toute évidence sa capacité de répondre aux demandes diverses et de plus en plus nombreuses concernant l'élaboration d'études spéciales consacrées à des questions économiques importantes.

Perspectives pour 2003

24. La nécessité de continuer à améliorer le contenu analytique de l'*Étude* et d'apporter des contributions pertinentes à l'examen de questions importantes pour les États membres demeure un défi constant pour la Division. Il est essentiel de veiller à ce que l'*Étude* reste une source d'information utile pour les lecteurs, en particulier ceux qui sont appelés à donner des conseils en matière de politique économique. En dehors de l'analyse conjoncturelle, toute une série d'autres questions importantes pourrait être examinée dans l'*Étude*, par exemple les incidences économiques de l'élargissement de l'Union européenne; les questions liées aux changements de structure et aux réformes structurelles; le problème du vieillissement des populations; les perspectives régionales sur certains points relatifs au processus de financement du développement, tels que les IED et la mobilisation des ressources nationales; les problèmes concernant le développement durable et les Objectifs de développement pour le Millénaire. À ce propos, il est également prévu d'organiser un atelier sur les disparités de revenus réels dans la région de la CEE et les politiques qui favorisent les processus de rattrapage conduisant à une convergence des revenus réels. Le Séminaire de printemps de mars 2003 aura pour thème «Le développement durable dans la région de la CEE» et il portera essentiellement sur la dimension environnementale de la croissance économique; et sur les dimensions sectorielles du développement durable, en l'occurrence l'énergie et les transports. L'une des principales gageures consistera à adapter la structure des futures *Études* aux incidences de l'élargissement de l'Union européenne prévu en 2004.

25. Sous réserve des décisions pertinentes de la Commission dans le domaine des activités relatives à la population, le secrétariat pourrait entreprendre un suivi de la Conférence ministérielle sur le vieillissement. Il s'agira, entre autres, de commencer à aider les États membres de la CEE à procéder à un échange efficace d'informations, de données d'expérience et de renseignements sur les meilleures pratiques pour ce qui est des politiques adoptées pour faire face au vieillissement démographique. Il conviendrait aussi d'instaurer une coopération avec le Centre européen de recherche en politique sociale de Vienne (Autriche). Une deuxième réunion du Groupe de travail informel chargé du programme «Étude de la situation des hommes et des femmes au fil des générations» qui se tiendra en février 2003 mettra la dernière main au questionnaire de cette étude. Il est prévu d'organiser des enquêtes sur le terrain dans plusieurs pays. La tenue d'une réunion régionale commune CEE-FNUAP est également envisagée 10 ans après la Conférence du Caire pour dresser un bilan de la mise en œuvre du Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 ainsi que des recommandations adoptées lors de la Conférence européenne sur la population de 1993. La possibilité d'une participation du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne et de l'OMS à l'organisation de cette réunion est à l'étude.

Sous-programme 5: Énergie durable

26. Le sous-programme relatif à l'énergie durable a principalement pour objet d'aider les pays membres de la CEE à relever deux défis essentiels dans le domaine de l'énergie: a) le passage à un mode de développement plus durable dans le domaine de la production et de la consommation d'énergie; et b) une plus grande intégration des économies et infrastructures énergétiques des pays de la région. Les activités de la CEE relatives à l'énergie sont mises en œuvre sous l'égide du Comité de l'énergie durable, ainsi que de ses groupes de travail, ses groupes spéciaux d'experts et ses équipes spéciales, et au titre de projets financés par des fonds extrabudgétaires comme Efficacité énergétique 21 et le Centre du gaz par exemple. Le Comité sert de cadre à un vaste échange d'informations, de vues et de données d'expérience entre les États membres sur les questions générales liées à l'énergie et les objectifs nationaux, en mettant l'accent sur les politiques relatives à l'énergie durable; élabore et applique des règles et des normes, y compris des systèmes d'étiquetage et de classification, pour la production et l'utilisation durable de l'énergie, et contribue à l'harmonisation de la législation et des politiques relatives à l'exploitation et à l'utilisation de l'énergie; examine des questions telles que la restructuration du secteur de l'énergie et l'adaptation au marché de la chaîne charbon-énergie dans le contexte du développement durable, y compris les réformes énergétiques en Europe centrale et orientale, l'intégration des systèmes énergétiques et les faits nouveaux influant sur la demande et l'offre d'énergie à court et à moyen terme, notamment les politiques de tarification et l'interconnexion des réseaux électriques et gaziers dans la région.

27. Les principales réalisations en 2002 sont notamment les suivantes:

- Un débat à la session annuelle du Comité de l'énergie durable sur la réforme de la tarification de l'énergie pour répondre aux objectifs d'un développement énergétique durable et sur la sécurité énergétique à la lumière des éléments nouveaux, y compris sous la forme d'une table ronde à laquelle a participé le Secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).
- Un examen de l'évolution des industries et des marchés du gaz, de l'état d'avancement des réformes, des questions relatives à la sécurité de l'approvisionnement en gaz et des relations entre le gaz naturel et l'environnement, ainsi qu'un débat sur le «Livre vert» de l'Union européenne et sur l'évolution des marchés des véhicules fonctionnant au gaz naturel, un projet intersectoriel concernant l'aménagement de couloirs pour le transport international de marchandises par des véhicules alimentés au gaz naturel («Corridor bleu»).
- La poursuite des activités du Centre du gaz portant sur les directives de l'Union européenne relatives au gaz et les questions de transport du gaz. Le Centre du gaz a notamment examiné les ramifications de la Directive communautaire sur le gaz pour les 15 pays membres de l'Union européenne, leurs marchés du gaz et leurs industries gazières ainsi que les répercussions de cette directive sur les pays d'Europe centrale et orientale, cherché à déterminer comment les pays d'Europe centrale et orientale et leurs industries gazières peuvent se préparer de façon optimale et profiter de l'expérience acquise en Europe occidentale et en Amérique du Nord, et passé en revue les questions relatives au transport du gaz dans le contexte d'un marché libéralisé. Une équipe spéciale sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel a été créée.

- La poursuite des travaux entrepris dans le cadre du projet Efficacité énergétique 21 tendant à promouvoir la coopération régionale en vue de la formation de marchés axés sur l'efficacité énergétique et la mise au point de projets d'investissement dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en transition. Ces activités sont cofinancées par la Fondation pour les Nations Unies, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la société Enron, l'Institut Fridtjof Nansen, l'Institute for Energy Technology et d'autres partenaires. Quatre-vingts propositions initiales de projets d'investissement ont été répertoriées et évaluées au titre du financement accordé par la Fondation pour les Nations Unies. Une trentaine des meilleures propositions ont été retenues pour être examinées plus avant en tant que plans d'entreprise aux fins d'une étude de préfaisabilité, par le biais de stages de formation en cours ou prévus dans chaque pays bénéficiaire.
- L'exécution de la deuxième phase du projet sur l'efficacité énergétique et la sécurité énergétique dans les pays de la CEI et la mise au point de projets de zones de démonstration de l'efficacité énergétique en collaboration avec le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en Ukraine, au Kazakhstan, dans la Fédération de Russie et au Bélarus. La poursuite de la mise en œuvre du projet sous-régional relatif à l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau lancé en Asie centrale, avec un important soutien du Compte pour le développement des Nations Unies.
- La création d'un groupe spécial intersectoriel chargé de l'harmonisation de la terminologie concernant les produits énergétiques (pétrole, gaz naturel, charbon et uranium), l'objectif de cette harmonisation étant de pouvoir évaluer, sur une base commune, les réserves et ressources énergétiques mondiales en appliquant les critères de l'économie de marché.
- L'ajustement du programme de travail du Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique pour mieux répondre aux défis suscités par le débat mondial actuel sur le développement durable et l'environnement. Le lancement par le groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable, qui lui a succédé, d'un projet, entrepris en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, en vue d'atténuer les «conséquences économiques et sociales de la restructuration des industries charbonnières des pays en transition», qui a pour objet de permettre aux pays en transition de profiter au maximum de l'expérience sans précédent de l'Europe occidentale en matière de restructuration du secteur charbonnier. La promotion et la mise en œuvre de technologies pour un charbon plus propre sont restées l'un des domaines d'action prioritaires.
- Le maintien de l'assistance consultative et technique et des services de secrétariat fournis au Groupe des projets de la SECI pour ses activités, notamment un projet financé par USAID sur la mise en place de systèmes d'information à distance reliant les centres nationaux de distribution d'électricité dans les pays participant à la SECI, et un nouveau projet consacré à la planification régionale du transport de l'énergie électrique et du développement des réseaux électriques dans l'Europe du Sud-Est.

Obstacles

28. Les réformes entreprises en 1997 par la CEE ont permis de fusionner les trois grands comité/groupes de travail (du charbon, de l'énergie électrique et de l'énergie) en un seul Comité de l'énergie durable, tout en réduisant de 40 % le montant des crédits inscrits à ce titre au budget ordinaire. Le nouveau Comité est parvenu, avec une grande efficacité, à réorienter ses travaux vers l'énergie durable, en même temps qu'il obtenait de la part des participants un appui important qui se manifeste sous la forme d'engagements concrets et de contributions extrabudgétaires. À présent, environ 50 % seulement des ressources du Comité proviennent du budget ordinaire, tandis que les 50 % restants lui sont alloués par des fondations, des services gouvernementaux, des sociétés et le Fonds pour le développement créé par l'Assemblée générale. Le principal obstacle à l'expansion ultérieure de ce programme a trait au volume des effectifs et ressources disponibles au titre du budget ordinaire pour la gestion d'activités supplémentaires.

Perspectives pour 2003

29. Le sous-programme relatif à l'énergie durable comprendra des initiatives nouvelles en 2004-2005, une plus grande attention étant accordée dans ce contexte aux aspects sociaux, au dialogue sur la politique des pouvoirs publics, aux sources d'énergie renouvelables, aux technologies à émissions nulles et aux activités intersectorielles. Le programme de travail fera une plus large place aux incidences sociales du développement économique, comme le prévoit la Déclaration du Millénaire, notamment à la restructuration des communautés qui vivent de l'extraction du charbon dans les pays en transition en se basant sur l'expérience des pays occidentaux. On s'attachera à entreprendre des analyses supplémentaires et à intensifier le dialogue sur la politique des pouvoirs publics s'agissant de questions clefs comme la sécurité énergétique, la libéralisation des marchés de l'énergie et la mise au point de systèmes énergétiques plus propres et plus efficaces en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre comme suite aux recommandations du Sommet mondial pour le développement durable. Pour l'exécution du programme de travail, il sera fait de plus en plus appel à des applications novatrices de l'Internet en vue de développer les communications et les transferts d'informations à valeur ajoutée au sein des États membres de la CEE et entre ces États conformément aux recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information. Le sous-programme s'appuiera sur les activités intersectorielles entreprises au cours de l'exercice biennal précédent, notamment sur des projets communs dans le domaine de l'environnement et des transports, par exemple le projet de réforme des politiques de tarification de l'énergie et le projet «Corridor bleu» visant à utiliser le gaz naturel comme carburant pour le transport des marchandises.

Sous-programme 6: Développement du commerce

30. Le sous-programme relatif au développement du commerce a pour objectif général de réduire les principaux obstacles internes et externes au commerce et à la coopération économique dans la région de la CEE et de promouvoir l'intégration économique en Europe. À cet effet, un cadre ouvert est mis en place pour permettre l'échange de données d'expérience et d'informations sur les politiques, et le développement d'une infrastructure commerciale internationale fondée sur des règles, normes, instruments et recommandations de politique générale se rapportant au commerce est facilité et assuré. La CEE accorde une attention particulière aux pays en transition, et tout spécialement aux moins favorisés d'entre eux.

31. Ce sous-programme, de même que celui qui est consacré à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise, relève du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

32. En 2002, les principales réalisations dans le cadre du sous-programme relatif au développement du commerce ont été axées sur la facilitation du commerce, sur l'harmonisation et la normalisation dans le domaine du commerce, ainsi que sur les politiques commerciales et la promotion des échanges commerciaux:

- En ce qui concerne la facilitation du commerce, le sous-programme relatif au développement du commerce a favorisé l'intégration de tous les États membres, et en particulier des pays en transition, dans l'économie régionale et l'économie mondiale. À cette fin, des études et des activités tendant à renforcer les capacités (séminaires, ateliers, services consultatifs, etc.) ont été entreprises. Par exemple, le Forum international sur la facilitation du commerce, tenu en mai, a montré les avantages que la facilitation du commerce procure aux secteurs public et privé, et présenté les mécanismes tendant à intensifier la création de capacités dans les pays en développement et les pays en transition. Le Forum a également contribué à recenser les possibilités d'amélioration de la coopération entre les pouvoirs publics, les organisations internationales et les sociétés privées. Il a été suivi par une Table ronde sur la facilitation du commerce dans les pays en transition axée sur les pays en transition sans littoral.
- Le sous-programme relatif au développement du commerce a contribué à la facilitation des échanges commerciaux reposant sur le perfectionnement et l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la région de la CEE. Il a continué à élaborer et à promouvoir des règles, des normes, des recommandations et des procédures applicables aux transactions électroniques («e-business») dans le but de faciliter les échanges, notamment lors du premier Forum CEFACT/ONU qui s'est tenu à Genève en septembre. En outre, un nouveau système de base de données et des systèmes d'enregistrement et de diffusion fondés sur l'Internet ont été mis au point pour la liste LOCODE-ONU utilisée aux fins du commerce international. Le projet des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques alignés (UNeDocs) a contribué à rendre les documents commerciaux plus accessibles aux petites et moyennes entreprises (PME) et utilisateurs des pays en transition par le biais d'ordinateurs personnels et de l'Internet.
- Le projet financé par le Compte pour le développement de l'ONU intitulé «Renforcement des capacités en matière de facilitation des échanges commerciaux et du commerce électronique en Méditerranée» s'est servi des concepts relatifs aux transactions électroniques pour faciliter les échanges commerciaux dans la région méditerranéenne et améliorer la compétitivité des sociétés de cette région. Les techniques des transactions électroniques ont aidé à simplifier et harmoniser les procédures commerciales, à mettre en œuvre des processus automatisés et des technologies de l'information dans les secteurs de l'administration et du commerce et à favoriser la participation des PME aux transactions électroniques.

- Le sous-programme a donné une impulsion à la création et la promotion de cadres pour l'adoption de règlements techniques efficaces et harmonisés fondés sur les normes et règles internationales, ainsi qu'à l'examen des politiques en matière de normalisation. Dans cet esprit, le Forum sur la surveillance des marchés qui s'est tenu en octobre a procédé à un examen des instruments juridiques existants qui visent à garantir la sécurité des produits et des services commercialisés en vue d'améliorer les instruments en question. On peut également citer comme exemple les travaux d'une équipe d'experts constituée par le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation qui, en collaboration avec des sociétés privées, a mis sur pied un projet pilote intitulé «initiative de l'industrie des télécommunications» sur la base d'une recommandation du WP.6. Ce projet a pour objet de réduire les obstacles techniques au commerce grâce à une harmonisation des règlements techniques relatifs à certains produits des télécommunications.
- Les travaux consacrés aux normes agricoles de qualité ont été étendus à de nouveaux domaines, en ce sens que le Groupe de travail sur les normes agricoles de qualité de la CEE a engagé le processus d'élaboration de nouvelles normes de qualité interne et de maturité, s'est penché sur les exigences particulières des produits organiques et a continué d'établir des nouvelles descriptions commerciales à utiliser dans le cadre du commerce électronique. La CEE a également contribué au renforcement des capacités en Asie centrale dans le but de permettre aux PME d'appliquer les normes agricoles et de participer aux chaînes d'approvisionnement mondiales, en aidant la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à organiser un Séminaire pour l'Asie sur la salubrité et la bonne qualité des aliments pour le commerce international, qui s'est tenu à New Delhi en avril.
- En 2002, le sous-programme a tenu compte de la nécessité de développer des politiques en organisant des séminaires et des réunions d'information, comme celles consacrées au Programme de Doha pour le développement de l'OMC et aux technologies de l'information et de la communication au service du développement. Il a également aidé les pays en transition à renforcer leurs politiques et institutions propres à favoriser un développement durable du commerce par la mise en œuvre des règles et normes existantes en matière de facilitation du commerce. Par exemple, la Division du commerce a poursuivi l'exécution de son activité financée au moyen de ressources extrabudgétaires sur le «Renforcement des capacités pour améliorer le financement du commerce et les perspectives d'investissement dans le secteur du bois en Russie», en établissant une coopération étroite avec les autorités du district fédéral du Nord-Ouest créé récemment dans la Fédération de Russie. On a également poursuivi les efforts entrepris au titre du sous-programme pour promouvoir les échanges commerciaux en achevant la mise au point de la première version de l'annuaire commercial intitulé «Trade promotion directory» et pour faire connaître les travaux de la CEE dans le domaine du commerce en élargissant le réseau de relais multiplicateurs, c'est-à-dire en portant de 29 à 51 le nombre de centres nationaux qui diffusent des informations sur ses activités.

Obstacles

33. Un même obstacle se rencontre dans toutes les parties du programme de travail, à savoir l'insuffisance des fonds disponibles pour les voyages qui a des incidences sur les réunions d'experts se tenant ailleurs qu'à Genève (comme le Forum CEFACT/ONU, les réunions des Rapporteurs du WP.6, etc.), sur la coordination avec d'autres organismes à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, ainsi que sur l'organisation en dehors de Genève de séminaires, d'ateliers et d'autres activités visant à développer les capacités. Les autres obstacles qui sont propres à certaines parties du sous-programme relatif au développement du commerce sont mentionnés ci-dessus au titre des activités concernées.

Perspectives pour 2003

34. En 2003, les travaux entrepris au titre du sous-programme relatif au développement du commerce continueront d'être consacrés à l'élaboration de règles, de normes et de recommandations, mais ils auront aussi pour objet d'étudier certaines incidences sociales du développement économique, comme le prévoit la Déclaration du Millénaire, en particulier en favorisant la mise en place d'«un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire», notamment dans les pays en transition. De nouvelles analyses et un dialogue plus approfondi sur la politique à mener seront entrepris en ce qui concerne des questions clefs comme l'élaboration et l'harmonisation des normes techniques, agricoles et relatives aux transactions électroniques. On étudiera plus avant le rôle que jouent les nouvelles technologies de l'information dans les échanges commerciaux et la facilitation du commerce et on intensifiera l'usage de ces technologies, selon qu'il conviendra. Pour soutenir la mise en œuvre, le CEFACT/ONU continuera l'analyse comparative des mesures de facilitation du commerce et l'élaboration d'une recommandation sur le concept de «guichet unique» pour les procédures d'exportation et d'importation. En outre, le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation poursuivra ses travaux consacrés aux projets pilotes et aux recommandations visant à réduire les obstacles techniques au commerce, et le Groupe de travail des normes agricoles de qualité organisera un séminaire afin de poursuivre l'examen de la mondialisation des chaînes d'approvisionnement en produits alimentaires.

Sous-programme 7: Bois

35. Ce sous-programme a pour objet de promouvoir le développement durable du secteur de la foresterie et du bois en menant des activités de surveillance continue et d'analyse et en offrant une tribune de débat. Dans la région de la CEE, les principales questions à traiter concernent, entre autres, la viabilité économique de la foresterie, l'adoption pour la formulation des politiques de mécanismes qui tiennent compte des intérêts de toutes les parties prenantes, et la gestion des incidences sur le secteur de la foresterie et du bois des décisions de principe prises dans d'autres secteurs, comme ceux de l'énergie, de l'environnement, des changements climatiques, du développement rural, etc.

36. Les principales réalisations en 2002 sont notamment les suivantes:

- Les marchés et le commerce des produits forestiers ont fait l'objet d'une surveillance continue et l'attention a été appelée sur les problèmes de plus en plus graves de viabilité économique que rencontre ce secteur et sur la nécessité de promouvoir l'utilisation rationnelle du bois en vue d'améliorer le développement durable du secteur des forêts et du bois dans la région.

- La CEE, en collaboration avec ses partenaires, a fourni des données sur les indicateurs de la gestion durable des forêts à l'intention de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (qui se tiendra à Vienne en avril 2003), et a participé activement à la révision de l'ensemble d'indicateurs.
- Dans le cadre du programme d'études sur les perspectives du secteur forestier en Europe, un scénario de base a été établi en ce qui concerne les perspectives à long terme de ce secteur et les répercussions à long terme potentielles des différentes politiques envisageables, à l'intérieur et à l'extérieur du secteur, ont été analysées. L'approche intersectorielle est essentielle pour bien comprendre les tendances structurelles.
- Les travaux sur les liens entre les politiques concernant le bois, le commerce et l'environnement se sont poursuivis. On notera, en particulier, que la CEE demeure la principale source objective d'informations détaillées sur les marchés des produits forestiers certifiés.
- La CEE a continué de suivre l'aide accordée aux pays en transition dans le domaine de la foresterie et elle gère une base de données sur cette question. Des recommandations portant sur les priorités stratégiques ont été élaborées à l'intention des gouvernements et des organismes internationaux.
- La CEE a également continué, en collaboration avec ses partenaires, à fournir les données de base essentielles sur la production et le commerce de produits forestiers et sur tous les aspects des forêts de la région. Elle a joué un rôle majeur dans l'action mondiale entreprise, sous la direction de la FAO, et dans l'harmonisation des concepts et des définitions en vue d'améliorer la qualité des données.
- Les travaux sur les aspects sociaux du secteur se sont poursuivis avec l'organisation d'un séminaire sur les partenariats, une étude sur la participation à la prise de décisions concernant les forêts et l'analyse des effectifs du secteur forestier.
- Le secrétariat a dirigé les travaux consacrés, sous les auspices de la FAO, au suivi de l'évolution des politiques et institutions forestières et a recensé une série de «problèmes de politique générale importants» qui se posent à l'échelon régional, aux fins de leur examen par des instances mondiales.

Obstacles

37. Les forêts recouvrent une superficie comprise entre un quart et un tiers du territoire de la région, et constituent un élément essentiel de la diversité biologique et du paysage, sans compter qu'elles procurent un emploi à quelque 4 millions de personnes en Europe, mais leur importance économique (mesurée de manière conventionnelle, sans véritable internalisation des valeurs) est relativement faible dans la plupart des pays. C'est pourquoi les problèmes forestiers, même urgents et définis comme tels par les instances internationales, ne parviennent pas à mobiliser toute l'attention voulue. De plus en plus, les décisions prises dans d'autres secteurs, notamment ceux du commerce, de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture et du développement rural, ont des incidences considérables sur les politiques intéressant le secteur des forêts et du bois et

ce dernier est de plus en plus décidé à faire valoir ses intérêts avec «dynamisme et fermeté». Par conséquent, le principal enjeu pour le secteur et le sous-programme consiste à engager un dialogue utile avec d'autres partenaires et parties prenantes.

Perspectives pour 2003

38. Les principaux résultats escomptés pour 2003 sont les suivants:

- Une participation positive à la quatrième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe qui se tiendra à Vienne en avril 2003 et la confirmation du rôle prépondérant de la CEE dans le cadre du programme de travail qui sera arrêté à l'issue de la Conférence par les pays membres de cette dernière.
- La publication de l'étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe, débouchant sur un large débat concernant les stratégies envisageables, sur la base de l'analyse contenue dans l'étude.
- Un renforcement des liens entre les dialogues sur les forêts à l'échelon régional, d'une part (CEE, FAO, Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe) et à l'échelon mondial, d'autre part (Forum des Nations Unies sur les forêts), et une prise en compte plus nette des préoccupations régionales concernant la forêt et le bois dans les activités entreprises pour donner effet au plan de mise en œuvre adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable.
- Un énoncé précis d'une politique de consommation rationnelle du bois fondée sur les conclusions d'un séminaire organisé en Roumanie.
- Un suivi continu des questions relatives au commerce, à l'environnement et au bois, notamment à la certification des produits forestiers.
- Un suivi continu de l'assistance accordée aux pays en transition dans le domaine de la foresterie.
- Un flux régulier d'informations et analyses sur les marchés, les ressources forestières, les questions de fond et les orientations générales.

Sous-programme 8: Établissements humains

39. Ce sous-programme a principalement pour objet d'améliorer la situation en matière d'établissements humains dans la région de la CEE en apportant un soutien particulier aux groupes de population socialement vulnérables et en prenant en considération le souci d'égalité entre les hommes et les femmes.

40. Les principales réalisations en 2002 sont notamment les suivantes:

- L'adoption, par le Comité des établissements humains, en septembre, de directives relatives à la copropriété du logement et la tenue d'un débat approfondi sur les logements sociaux. Les travaux vont se poursuivre dans ces deux domaines.

- L'examen par le Comité des monographies nationales concernant l'Albanie, la République de Moldova et la Roumanie dans le but de faciliter la mise en œuvre des activités de suivi.

Obstacles

41. L'insuffisance des ressources mises à la disposition du secrétariat se fait sentir particulièrement dans le contexte de l'exécution du programme d'études de pays approfondies sur les établissements humains et l'administration des biens fonciers, qui exige beaucoup d'efforts de préparation, de coordination et de mise au point. Ces activités sont pourtant très appréciées par les pays en transition, de sorte qu'il s'écoule souvent beaucoup de temps entre le dépôt de la demande d'un pays donné et le moment où le secrétariat est en mesure d'entreprendre l'étude demandée. Par ailleurs, le suivi des examens est limité par le manque de ressources.

Perspectives pour 2003

42. Une monographie nationale sur le logement et une étude de l'administration des biens fonciers seront entreprises et pour la Fédération de Russie. Étant donné la taille de ce pays et la complexité de son évolution, ces projets représenteront un travail énorme pour le secrétariat. En outre, une monographie nationale concernant l'Arménie a déjà débuté. Deux ateliers sur les logements sociaux et les travaux consacrés à l'application des directives relatives à la copropriété du logement occuperont également un rang de priorité élevé.

Sous-programme 9: Restructuration industrielle et développement de l'entreprise

43. Ce sous-programme a pour but d'aider les gouvernements dans les domaines de l'investissement, de la restructuration industrielle et du développement de l'entreprise, ainsi que des nouvelles industries fondées sur la connaissance. Il vise tout spécialement à faciliter la restructuration et la modernisation de l'industrie de façon à assurer un développement industriel durable, à atténuer les contraintes internes qui freinent le développement des entreprises et brident l'initiative privée, à aider les pays à mettre à profit les possibilités offertes par la nouvelle économie fondée sur la connaissance, et à promouvoir des règles, normes et instruments juridiques internationaux afin de réduire les obstacles externes aux investissements nationaux et étrangers, et à l'intégration des pays en transition dans l'économie européenne et mondiale. Les travaux sont exécutés par le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales et le Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise.

44. Les principales réalisations en 2002 sont notamment les suivantes:

- Un forum international réunissant des représentants des secteurs public et privé ainsi que de la BEI, la BERD et l'Union européenne, qui ont examiné les moyens dont disposent les pouvoirs publics pour formuler des projets susceptibles de bénéficier de concours bancaires pour le financement d'infrastructures privées. L'Alliance pour les partenariats publics-privés a décidé de contribuer à la mise au point de certains projets proposés lors du Forum afin de les amener au stade de la préfaisabilité et de lancer des programmes de formation s'adressant au personnel des administrations nationales dans le but d'améliorer l'élaboration des projets.

- Un accord destiné à renforcer la coopération avec l'OSCE. À l'issue de la Conférence commune CEE-OSCE qui s'est tenue à Villars en novembre 2001, le secrétariat a publié un ouvrage intitulé «Role of the Economic Dimension in Conflict Prevention» (Rôle des aspects économiques dans la prévention des conflits).
- Une conférence sur les ressources foncières au service du développement, tenue à Rome (Italie) en septembre 2002, qui est convenue de la nécessité d'élargir l'accès aux droits de propriété des personnes défavorisées et à faible revenu et d'aider les pouvoirs publics à créer des conditions propices à la mise en place de marchés de la propriété accessibles à un plus grand nombre d'individus dans les nouveaux pays à économie de marché. Cette Conférence a également arrêté un programme relatif aux ressources foncières au service du développement centré sur les problèmes de financement et questions juridiques se rapportant à la mise en valeur des ressources foncières.
- Le maintien de l'assistance destinée à améliorer la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle au service du développement durable. Des missions consultatives et des ateliers de formation et séminaires sur l'évaluation, ainsi qu'une réunion d'une Équipe spéciale de haut niveau sur l'évaluation et la capitalisation des biens intellectuels ont été organisés. Un séminaire régional sur les questions intéressant l'OMC et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord ADPIC) ont également eu lieu à Bichkek.
- En 2002, les activités consacrées au développement de l'industrie et de l'entreprise ont davantage mis l'accent sur les problèmes intersectoriels et une plus large place a été faite aux aspects sociaux, notamment dans le cadre de diverses réunions, dont le premier Forum régional sur la jeunesse «Sécurité, opportunités et prospérité» qui a formulé des recommandations à l'intention de la CEE et d'autres organismes du système des Nations Unies s'occupant des questions qui intéressent la jeunesse.
- La galerie de portraits d'éminentes dirigeantes d'entreprise a été étoffée et elle comprend désormais environ 200 femmes chefs d'entreprise originaires de 34 pays. La CEE a également poursuivi son concours d'excellence destiné aux femmes chefs d'entreprise pour l'année 2002.
- Diverses réunions ont été organisées, dont un atelier sur la mise en place d'un cadre réglementaire électronique, un forum de la CEE sur le règlement des différends en ligne, et d'autres manifestations destinées à promouvoir la nouvelle économie fondée sur la connaissance, notamment une réunion sur la politique et la réglementation électroniques, organisée par la CEE à l'occasion de la Conférence paneuropéenne, en marge du Sommet mondial sur la société de l'information (novembre 2002, Roumanie). Le rapport sur l'économie de l'information pour 2002-2003 portant sur 16 pays de la région a été publié, de même que neuf rapports de pays inclus dans un document intitulé «Towards a Knowledge-Based Economy» (Vers une économie fondée sur la connaissance).
- La stratégie tendant à assurer la contribution des PME au développement économique durable de la région a encore été étoffée, grâce entre autres à l'élaboration de rapports sur le développement des PME et l'organisation d'activités,

de réunions et de cours de formation concernant les PME. Dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin, les activités ont consisté essentiellement à recenser les obstacles à l'entrepreneuriat rencontrés spécifiquement par les femmes, à promouvoir des modèles à imiter, à établir des réseaux sous-régionaux et régionaux et à répondre à la nécessité de doter les femmes des moyens d'utiliser les TIC pour développer des entreprises.

Obstacles

45. Les sous-groupes créés dans le cadre des groupes de travail se sont transformés en larges réseaux de représentants des secteurs public et privé qui offrent des conseils de haute qualité dans une perspective d'ensemble. Des ressources extrabudgétaires ont été versées pour le financement de ces programmes et ont permis de rémunérer, dans certains cas, les directeurs de projet chargés de la gestion du réseau. Toutefois, l'élargissement de la portée des activités est parfois limité par le manque de ressources.

Perspectives pour 2003

46. Le sous-programme fera une plus large place aux aspects sociaux du développement durable dans le secteur de l'industrie et au rôle social du développement de l'entreprise, ainsi qu'il est stipulé dans la Déclaration du Millénaire et les résultats du Sommet mondial pour le développement durable. Il cherchera à améliorer la gouvernance dans les secteurs public et privé. Un certain nombre de réunions sur la bonne gouvernance sont prévues en 2003. L'accent demeurera placé sur l'application des règles et normes internationales dans le but de faciliter la transformation des pays en transition sur la base des principes de l'économie de marché. Le sous-programme continuera d'offrir une tribune pour le dialogue sur la politique à mener concernant des questions d'actualité, par exemple les aspects sociaux et le financement de la restructuration industrielle. On poursuivra en outre l'élaboration de directives à l'intention des pays en transition dans le domaine des systèmes d'évaluation de la propriété et de gestion de la qualité. Par exemple, une réunion du groupe consultatif de l'immobilier sera organisée en 2003 en vue d'arrêter des normes internationales communes en matière d'évaluation des biens fonciers. Le secrétariat s'efforcera de tirer pleinement parti des possibilités offertes par les technologies modernes de télécommunication pour améliorer l'efficacité de ses travaux, notamment en établissant et en gérant les réseaux nécessaires dans les pays en transition. Il étudiera les possibilités de coopération entre les différents éléments du programme de travail de la CEE, en particulier dans les domaines de la restructuration du secteur industriel et du secteur de l'énergie, des normes de qualité et de l'harmonisation technique, ainsi que des ressources foncières au service du développement et des établissements humains.
